

Claims miniers au Nouveau-Brunswick

Foire aux questions

Claims miniers - De quoi s'agit-il?

Les ressources minérales sont considérées comme une ressource publique qui appartient à toute la population du Nouveau-Brunswick. Un claim minier délimite la superficie sur laquelle le titulaire du claim (le prospecteur) détient les droits exclusifs d'exploration minérale.

Puis-je voir où se trouvent les claims miniers?

Oui. Cette information se trouve en ligne sur NB e-CLAIMS, à l'adresse nbclaims.gnb.ca.



Mon terrain fait l'objet d'un claim minier. Que se passe-t-il ensuite?

Le prospecteur peut effectuer de légers travaux d'exploration non intrusifs, comme l'échantillonnage du sol ou des relevés. Très peu de claims (5 % à peine) mènent à la prise en considération de l'aménagement d'une mine.

Quels sont mes droits?

Le prospecteur doit avoir votre permission avant d'effectuer des travaux d'exploration susceptibles d'endommager votre propriété. Avant de commencer de tels travaux (par exemple, couper des arbres, construire des chemins temporaires et forer), un prospecteur doit :

- 1 s'adresser à vous personnellement et vous expliquer où et quand les travaux seront effectués et en quoi ils consistent;
- 2 aboutir à un accord avec vous concernant l'indemnité pour les dommages éventuels.

Si un prospecteur se livre à de l'exploration sur votre terrain, vous avez le droit de lui demander son permis de prospection.

Où puis-je obtenir plus de enseignements?



Vous pouvez vous adresser au Bureau de l'archiviste, à Fredericton, en composant le **506-453-3826** ou en consultant la page GNB.CA/RessourcesNaturelles

Quels sont les avantages de l'exploration minérale et de l'exploitation minière pour notre économie?

Les ressources minérales constituent la structure des outils et des technologies que nous utilisons au quotidien. Elles sont essentielles au progrès des technologies vertes et à la décarbonisation de notre société.

L'exploration minérale et l'exploitation minière représentent des centaines d'emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick et génèrent des millions de dollars pour notre économie.

Et si les choses tournent mal?

Si les choses ne se passent pas comme prévu ou que le prospecteur ne semble pas agir de bonne foi, la meilleure chose à faire est de s'adresser d'abord au prospecteur ou au Bureau de l'archiviste et de faire part de vos préoccupations.

